



## SOUS-PREFECTURE DE LORIENT

### **DIRECTION DU CABINET ET DE LA SECURITE**

Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civile  
Affaire suivie par Mme Françoise LE GROGNEC  
☎ : 02.97.54.86.07  
☎ : 02.97.54.86.12  
✉ : francoise.le-grogneq@morbihan.gouv.fr  
■ : CR Clic DPL

## **COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE LA SOCIETE DES DEPOTS PETROLIERS DE LORIENT COMPTE- RENDU DE LA REUNION DU 24 NOVEMBRE 2010 - 10H00 – MAIRIE DE LORIENT**

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de **M. Denis LABBE**, sous-préfet de Lorient :

#### **Collège administration :**

**M. VAILLANT**, SIDPC, Préfecture du Morbihan  
**Commandant GUEGAN**, DDSIS du Morbihan  
**Mme Martine LE THENAFF**, DDTM du Morbihan  
**Mme Laure DELASNERIE**, DREAL

#### **Collège collectivités territoriales :**

**M. Norbert METAIRIE**, Maire de Lorient  
**M. Jean-Paul AUCHER**, adjoint au Maire de Lorient  
**Mme Sandrine MORDELLES**, Région Bretagne

#### **Collège exploitants :**

**M. Olivier FASILLEAU**, Chef des Dépôts Pétroliers de Lorient  
**M. Denis JEGOUSSE**, Responsable logistique régional Total France  
**M. Arnaud KUHN**, CCI du Morbihan

#### **Collège riverains :**

**M. José TONNERRE**, association « Rade Environnement »  
**M. Pierre MAERINI**, association « Bien Vivre Nouvelle Ville »

#### **Collège salariés :**

**M. Bruno LE MENACH**, Opérateur Dépôt Pétrolier de Lorient

#### **Autres participants :**

**Mme Françoise LE GROGNEC** SIDPC, Préfecture du Morbihan  
**M. Jean-Louis LE PABIC**, SIDPC, Préfecture du Morbihan  
**Capitaine Eric SZYMZAK**, SDIS  
**M. Yannig GAVEL**, DREAL  
**M. Sébastien MOLLET**, DREAL  
**M. Jean-Michel HERRY**, Directeur général des services techniques de la ville de Lorient  
**M. Jean-Yves GOUABAULT**, DGAET, Communauté d'Agglomération de Cap l'Orient  
**M. Jean-Claude BARON**, Mairie de Lorient





## II - Point sur l'action de l'inspection des installations classées depuis le CLIC du 13 novembre 2009

Mme DELASNERIE dresse l'état des inspections effectuées par les services de la DREAL en 2010 sur les sites de Kergroise et de Seignelay. M. FASILLEAU apporte des précisions sur la fuite au pied du réservoir 35 ayant fait l'objet d'une inspection. Les conclusions de celle-ci mettent en évidence le vieillissement de ce type d'installation, constat qui sera pris en compte pour les futures inspections.

Mme DELASNERIE évoque rapidement les évolutions réglementaires intervenues en 2010 et rappelle que dans le cadre de la réduction du risque le déplacement des bacs d'essence et la réduction des quantités d'hydrocarbures stockées devra intervenir dans le délai de quatre ans. Ces éléments seront pris en compte pour la définition du périmètre du PPRT pour le site de Seignelay, le périmètre d'étude étant inchangé pour Kergroise.

En terme de planning prévisionnel, la cartographie des aléas et des enjeux et donc le zonage brut devraient être définis au deuxième trimestre 2011. Les investigations complémentaires, la stratégie et le projet de PPRT interviendraient au deuxième semestre, l'enquête publique au premier trimestre 2012. Le PPRT pourrait donc être approuvé au cours du deuxième trimestre 2012. Mme DELASNERIE souligne l'importance de la phase « stratégie » où seront examinées les contraintes en matière d'urbanisme et proposées des prescriptions ou des recommandations.

M. TONNERRE évoque l'ancien périmètre de 850m autour de Kergroise et de 624m autour de Seignelay prenant en compte le phénomène « Boil Over ». M. FASSILEAU précise que compte tenu de l'évolution réglementaire introduite par la circulaire du 23 juillet 2007, le risque de « Boil Over » classique est désormais écarté. Seul demeure le risque de « Boil Over » en couche mince (montée en pression d'un bac pris dans un incendie) avec des distances d'effets moins importantes. Le périmètre d'étude a donc été considérablement réduit : 260m autour de Kergroise et de 330m autour de Seignelay. Ce phénomène peut être évité par la mise en place d'évents de respiration correctement dimensionnés pour évacuer le gaz en surpression, mesures prescrites par arrêté préfectoral du 17 juillet 2008.

Le phénomène nouveau « UCVE par débordement » concernant le dépôt de Seignelay fera l'objet de mesures techniques adaptées (déplacement des bacs d'essence afin de les éloigner des zones à enjeux les plus forts, remplacement d'un ensemble de petits réservoirs anciens par des réservoirs neufs et stockage des essences dans deux bacs double paroi).

M. MAERINI insiste pour que les études soient menées avec tout le sérieux qu'il se doit.

M. METAIRIE refuse la possibilité de stocker des produits susceptibles de générer un « Boil Over » ou de nouvelles contraintes pour les secteurs de Kéroman et de l'avenue de la Perrière. La ville restera bien sûr vigilante sur les dépôts de Kergroise et persistera dans ses demandes de réduction du risque à la source et donc des périmètres des zones d'effet.

M. LEQUERE observe que le déplacement des bacs aura des incidences sur l'activité portuaire. Les installations DPL sont pour partie situées sur le domaine public portuaire dont le gestionnaire, la région Bretagne n'a pas à ce jour été consultée. En l'occurrence, il existe une autorisation temporaire du domaine public de 5 ans.

M. VIAL indique que les démarches nécessaires seront faites auprès de l'administration après validation des études.

M. LABBE observe que tous les contacts seront pris avec la ville et les administrations concernées dès que le projet sera stabilisé.

### III - information préventive – plaquette d'information à destination des populations

La plaquette d'information à destination des populations est remise aux membres du CLIC qui le désirent. Cette plaquette a été récemment réalisée et sera distribuée dans les prochains jours aux riverains des secteurs concernés par le plan particulier d'intervention (PPI).

### IV - Programmation d'un exercice plan particulier d'intervention (PPI) en 2010

M. VAILLANT présente les grandes lignes de l'exercice PPI prévu en décembre 2010. Il apporte au préalable les quelques précisions suivantes : le PPI intervient en continuité du POI de l'entreprise, la vigilance du ou des risques générés par une installation classée étant assurée par l'industriel lui-même, sous contrôle des services de l'inspection des installations classées. En réponse à l'apparition d'un incident sérieux, l'entreprise déclenche son Plan d'Opérations Interne et traite le sinistre en liaison avec les sapeurs pompiers. Lorsque les conséquences de l'accident débordent du cadre de l'entreprise, l'entreprise demande au Préfet le déclenchement du PPI et met en œuvre la première alerte des riverains par la sirène PPI. Le PPI met en œuvre l'interface ORSEC Préfet/Maire pour aboutir à une gestion concertée de la crise au plus près de l'évènement.

Les points qui seront testés lors de cet exercice permettront d'améliorer la réponse opérationnelle des acteurs de la gestion de crise dans la gestion des sinistres intervenant à DPL.

L'exercice portera sur le dépôt de Seignelay. Ses objectifs sont de tester le plan de bouclage, les modalités d'alerte des populations par sirène PPI, le respect des consignes de confinement auprès des populations concernées (ce test sera limité à un échantillon de la population), l'interface des différents plans de secours (POI/PPI/PCS).

### V - Questions – Réponses

Aucune observation ou question nouvelle n'étant soulevée, M. METAIRIE (M. LABBE ayant dû quitter la réunion avant la fin), après avoir remercié les participants, lève la séance à 12 h 15.

Le Président de séance,  
Sous-préfet de Lorient,



Denis LABBE

